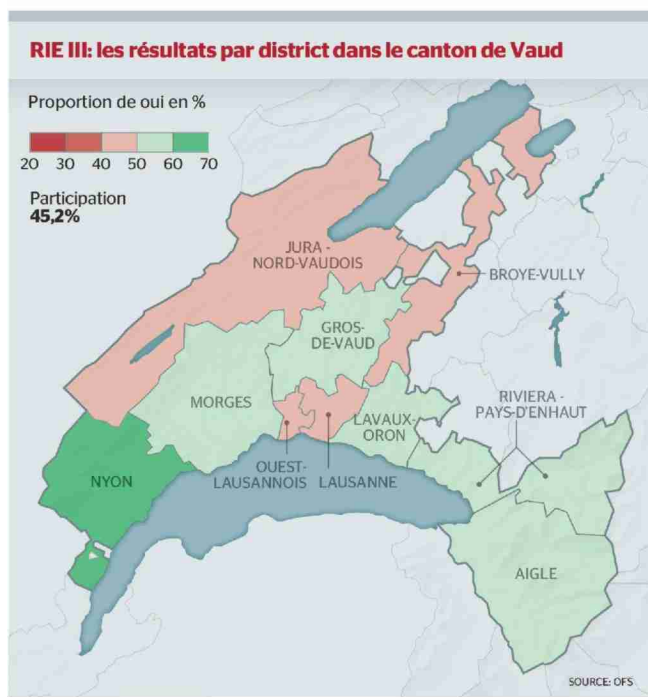


Vaud



Rien ne change pour la réforme vaudoise

Les Vaudois ont confirmé de justesse, ce dimanche, leur vote de 2016. Le Conseil d'Etat dispose d'un délai de six mois pour faire le point

Patrick Chuard

Et maintenant? Il est urgent d'attendre! Telle est, en substance, la réponse des autorités vaudoises au rejet par les Suisses de la troisième réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III). «Le Conseil d'Etat vaudois avait anticipé un refus fédéral, rappelle Pascal Broulis. Il est précisé que dans un tel cas

nous devons rendre un rapport dans un délai de six mois au Grand Conseil afin de définir la stratégie pour la suite.» Une disposition qui devrait du même coup renvoyer toute décision sur la RIE III cantonale à une date postérieure à la campagne qui s'ouvre pour les cantonales.

Pour l'heure, le grand argentier cantonal évoque une victoire (*lire ci-dessous*)

car le souverain vaudois a accepté la réforme à 51,3%, contrairement à la majorité des autres cantons. Le Conseil d'Etat y voit une confirmation logique du plébiscite de la mouture cantonale de la réforme (87% de oui) en mars 2016. Ouf! les Vaudois n'ont pas changé d'avis... Le président du Conseil d'Etat, Pierre-Yves Maillard (PS), est sur la même longueur

d'onde et fait de la méthode vaudoise un exemple à suivre: «Il fallait anticiper, pour donner des garanties sur les finances publiques, sur le volet social et aux communes. Si ce travail de préparation avait été fait dans les autres cantons, il n'y aurait peut-être pas eu de référendum, ou l'issue du vote national aurait été différente.»

Reste une question qui pourrait se poser tôt ou tard: peut-on appliquer la RIE III vaudoise sans la réforme fédérale? En théorie, c'est oui: «Pour la réforme vaudoise, cela ne bloque rien jusqu'à nouvel avis car tout le projet vaudois est inscrit dans les bases légales, observe Pierre-Yves Maillard. La loi sur les impôts, la loi sur les allocations familiales et sur les subsides LAMal ont été modifiées, avec une date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2019.» Les Vaudois ont également accepté un taux fiscal à 13,79% pour les bénéficiaires de toutes les entreprises. Il manquerait toutefois, selon les chiffres cantonaux, 50 millions de rentrées fiscales venant des grandes entreprises (après l'abolition des statuts spéciaux) et environ 100 millions de compensation versés par la Confédération au Canton. Mais le

Conseil d'Etat ne croit pas beaucoup à ce scénario, la Suisse ayant jusqu'en 2019 pour abolir les statuts spéciaux. Pierre-Yves Maillard: «Les opposants ont dit qu'ils étaient favorables à leur disparition rapide et à une compensation pour les
«Nous allons demander un maintien des mesures sociales, mais nous contesterons toute baisse fiscale»

Jean-Michel Dolivo Député Solidarités cantons. Dans une telle situation on doit pouvoir remettre sur les rails un nouveau projet.» Dans les six mois à venir, les autorités vaudoises vont donc suivre de très près les événements à l'échelon fédéral.

Un «mandat clair»

Et si rien ne se dessine? L'acceptation de la réforme vaudoise à 87% constitue «un mandat clair» de la population, considère le Conseil d'Etat. Pas question donc de tout abandonner. «Il faudrait peut-être repousser des mesures dans le temps et fixer un taux intermédiaire pour les entreprises, mais on n'en est pas là», estime un élu.

Guy-Philippe Bolay, député (PLR) et directeur adjoint de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, juge lui aussi que cette question n'est pas à l'ordre du jour: «Il faut aller de l'avant, notre projet cantonal garde son actualité, dit-il. Il est équilibré et il a été largement négocié.»

Les seules critiques politiques de ce dimanche sont venues de la gauche ne gouvernementale. «Le coup est raté pour le Conseil d'Etat, les Vaudois ont quand même dit non à 48%, lance le député de SolidaritéS, Jean-Michel Dolivo. Nous allons demander un maintien des mesures sociales, mais nous contesterons toute baisse fiscale. Et nous espérons que ce Conseil d'Etat soit sanctionné dans les urnes.» Le POP lausannois, lui, en appelle carrément à la démission du «couple» Broulis et Maillard.

Président du PS vaudois, Stéphane Montangero souligne en revanche le succès de la politique menée par la majorité PS-Verts: «Vaud accepte de justesse... Notre challenge était de montrer que le paquet vaudois était équitable, mais pas la réforme suisse.» Le sujet est loin d'être clos. Il pourrait devenir un thème de la campagne à venir.

Pascal Broulis savoure une «victoire» à domicile

● Le ministre vaudois des Finances, Pascal Broulis (PLR) constate que «même si la réforme est refusée au plan fédéral, le Canton de Vaud l'accepte. Les Vaudois, qui avaient dit oui à 87% en mars 2016 à la version cantonale de la RIE III, confirment aujourd'hui leur vote. Cela montre que le modèle vaudois avait su trouver un équilibre. Ce oui vaudois est une belle victoire.»

Est-ce que le non de ce dimanche bloque la réforme vaudoise?

Elle peut la freiner, mais pas la bloquer. Je rappelle que le modèle vaudois, qui avait été largement négocié, n'est pas remis en question. Ni sur les 13,79% de taxation fiscale sur le bénéfice des entreprises, si sur le volet des compen-

sations sociales.

Peut-on appliquer la réforme vaudoise sans la réforme fédérale?

Trois problèmes se poseraient. Du moment que les statuts ne sont pas

abrogés, les entreprises concernées ne sont pas impactées par le taux à 13,79% puisqu'elles continuent à bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi. C'est en votant oui ce dimanche, donc en supprimant ces statuts, que les grosses sociétés auraient payé davantage. Le deuxième problème, c'est le milliard que la Confédération doit verser aux cantons. Le troisième problème, qui en découle, c'est que s'il n'y a plus de milliard, les communes

vaudoises n'ont pas les compensations partagées entre elles et le Canton.

Est-il envisageable, au contraire, de démonter la réforme vaudoise?

Pour 2017, nous avons voté des prestations sociales supplémentaires, avec une hausse des allocations familiales et un soutien à l'accueil de la petite enfance, et une baisse de 0,5% de la taxation sur les bénéficiaires des entreprises. Tout cela est acté, on ne peut pas revenir sur ces acquis. La

question se pose pour ce qui était prévu en 2019. Nous nous sommes engagés à abroger ces statuts spéciaux tout en restant concurrentiels pour les places de travail. Il faut remettre très vite

l'ouvrage sur le métier.

Pensez-vous qu'un coup d'accélérateur pour une réforme bis est possible dans les mois qui viennent?

Le parlement peut aller vite quand il le veut. Je rappelle qu'il était revenu en six mois sur sa curieuse décision d'abroger le moratoire sur les cabinets

médicaux, à laquelle nous étions opposés. On peut tabler sur une approche de ce genre-là. Les partis fédéraux ont une grande responsabilité. Je vais demander à la Conférence des gouvernements cantonaux de mettre ce point à l'ordre du jour le 17 mars et je vais proposer à la conférence des ministres des finances de tenir une réunion extraordinaire. **P.C.**

Le petit non des Genevois plonge leur Conseil d'Etat dans l'embarras

● Au petit oui des Vaudois a répondu le petit non des Genevois. A 52,27%. Les deux cantons lémaniques sont pourtant, avec celui de Bâle-Ville, ceux «qui présentent le plus de risques», selon Daniel Lampart, le premier secrétaire et économiste en chef de l'Union syndicale suisse (USS). La faïtière présentera «ces prochains jours» sa liste de propositions.

Dans la Cité de Calvin, chacun y va donc de sa solution. Pour Jean Batou, député d'Ensemble à gauche, l'objectif est clair: «Il faut un taux unique d'imposition à 16% afin que la réforme ne provoque aucune perte fiscale. Ce vote montre que la nécessité de financer les prestations publiques par l'impôt est approuvée par la majorité de la population.»

L'incertitude qui plane sur la fiscalité des entreprises, qu'elles soient à statut ou ordinaire, est «un poison», a pourtant rappelé Pierre Maudet, conseiller d'Etat en charge de l'Economie. La Suisse a jusqu'au 1er janvier 2019 pour se mettre en conformité avec les standards internationaux, sous peine de sanctions. Genève va mettre la pression sur les Chambres afin d'obtenir très vite un nouveau projet de réforme qui préserve les intérêts des cantons. Les autorités «Les gens n'ont pas voulu qu'on prenne de l'argent dans la poche de la classe moyenne pour le donner à de grosses entreprises florissantes. Pour moi, il est évident que le Conseil d'Etat devra revoir sa copie»

Carole-Anne Kast

Présidente du Parti socialiste genevois genevoises saisiront conjointement avec leurs homologues vaudois la Conférence des cantons le 17 mars.

Sur le fond, le gouvernement

genevois reconnaît que certains aspects du projet fédéral de réforme de l'imposition des entreprises allaient trop loin, ce qui s'est payé cash par un refus massif dans les urnes. Genève invite d'ailleurs les élus nationaux à s'inspirer de son projet cantonal. «Nous avons la certitude que les éléments contenus dans notre projet cantonal répondent d'ores et déjà à une partie des critiques formulées à l'encontre du projet de loi fédéral», a martelé le ministre des Finances, Serge Dal Busco.

Au niveau cantonal, même si le rapport de force s'est inversé avec la victoire de la gauche, le Conseil d'Etat souhaite maintenir son projet cantonal de mise en œuvre, «particulièrement adapté aux spécificités de notre canton, tout en faisant un usage parcimonieux des diverses mesures fiscales proposées par la loi fédérale refusée dimanche», a poursuivi Serge Dal Busco. Un avis que ne partage pas Carole-Anne Kast, présidente du Parti socialiste: «Les gens n'ont pas voulu qu'on prenne de l'argent dans la poche de la classe moyenne pour le donner à de grosses entreprises florissantes. Pour moi, il est évident que le Conseil d'Etat devra revoir sa copie.» Le gouvernement réunira les partis politiques genevois le 23 février prochain pour un nouveau point de situation.

Eric Budry et Julien de Weck